

## **Publication des rapports SFCR groupe CNP Assurances et SFCR CNP Assurances SA au 31 décembre 2024**

Le groupe CNP Assurances publie aujourd'hui les rapports sur la solvabilité et la situation financière (*Solvency and Financial Condition Report* ou SFCR) du groupe CNP Assurances et de CNP Assurances SA en vision solo au 31 décembre 2024 conformément aux exigences réglementaires Solvabilité 2 applicables à l'entreprise.

Ces rapports ont été approuvés par le conseil d'administration lors de leur séance du 25 mars 2025.

La présente publication concerne les documents en français, les versions anglaises seront disponibles sur le site [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) le mardi 20 mai 2025.

Le SFCR est le rapport narratif à destination du public, exigé par la directive Solvabilité 2 depuis 2016. Il est produit selon une fréquence annuelle.

### **Points clés au 31 décembre 2024**

**Le taux de couverture du SCR<sup>1</sup> du groupe CNP Assurances est de 237 % au 31/12/2024 (-16 pts vs 31/12/23).** Cette baisse s'explique notamment par l'évolution défavorable des marchés notamment sur les *spread* souverains français (- 16 pts) sur la période, l'intégration du résultat net de dividende anticipé sur la période (+ 6 pts), une reprise de la provision pour participation aux excédents (- 6 pts), une mise à jour de la stratégie financière (- 3 pts), une baisse de l'écrêtement des dettes subordonnées émises par CNP Assurances SA non disponibles au niveau du groupe CNP Assurances (+ 5 pts), et l'intégration de CNP Assurances Protection Sociale (- 1 pt).

Les autres indicateurs expliquant la solvabilité sont les suivants :

- **Fonds propres éligibles en couverture du SCR Groupe de 38,3 Md€** à fin 2024
- **SCR Groupe de 16,2 Md€** à fin 2024, dont 47 % au titre des risques de marché et 43 % au titre des risques de souscription. Le bénéfice de diversification entre les risques est estimé à 28 %
- **Taux de couverture du SCR Solo de CNP Assurances SA de 236 %** à fin 2024
- **Le taux de couverture du MCR Groupe** s'établit à 368 % à fin 2024
- **Le taux de couverture du MCR solo de CNP Assurances SA** est de 452 % à fin 2024.

### **Taux de couverture du SCR**

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des pertes significatives, et donnant ainsi une assurance raisonnable que les engagements envers les assurés et les bénéficiaires seront honorés lorsqu'ils seront dus.

<sup>1</sup> Capital de solvabilité requis (*Solvency Capital Requirement* ou SCR)

CNP Assurances calcule son taux de couverture du SCR en utilisant la formule standard sans mesure d'équivalence prudentielle et sans mesure transitoire, à l'exception du *grandfathering*<sup>2</sup> (ou clauses de grand-père) des dettes subordonnées. CNP Assurances applique les exigences de Solvabilité 2 à l'ensemble des filiales incluses dans le périmètre du groupe prudentiel, y compris au Brésil, de manière à présenter des mesures de risques cohérentes à l'échelle du Groupe.

Au 31 décembre 2024, au niveau du Groupe, les fonds propres éligibles à la couverture du SCR sont de 38,3 Md€ et le SCR de 16,2 Md€.

**Les fonds propres éligibles à la couverture du SCR Groupe sont composés de 30,0 Md€ de fonds propres Tier 1 dont, 8,9 Md€ de provisions pour participation aux bénéficiaires** (PPB, reconnus en fonds propres éligibles depuis fin 2019).

## Comment vous procurer nos rapports SFCR ?

- Sur le site internet de CNP Assurances (rubrique : rapports financiers) : <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/newsroom/publications>
- En contactant l'un de vos correspondants dédiés à [infofi@cnp.fr](mailto:infofi@cnp.fr) (voir ci-après rubrique contacts)

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée intégrale du groupe CNP Assurances, publiés en application des dispositions de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet dédié aux actionnaires et investisseurs [www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs](http://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs).

## À propos de CNP Assurances

Assureur de biens et de personnes, le groupe CNP Assurances compte plus de 8300 collaborateurs. Son résultat net s'élève à 1 582 M€ en 2024. Filiale de La Banque Postale, le groupe est N° 2 de l'assurance emprunteur immobilier et de l'assurance-vie en France. Il est le 5e assureur en Europe et le 4e assureur au Brésil. Ses solutions sont distribuées dans 19 pays par différents partenaires et assurent plus de 36 millions de personnes en prévoyance et protection, et 13 millions en épargne-retraite. CNP Assurances est un assureur et investisseur responsable (plus de 400 Md€ investis dans tous les secteurs) qui agit pour une société inclusive et durable, protégeant et facilitant tous les parcours de vie.

### Contacts

#### Presse

Florence de Montmarin 01 42 18 86 51  
Tamara Bernard 01 42 18 86 19

[servicepresse@cnp.fr](mailto:servicepresse@cnp.fr)

#### Investisseurs et analystes

Céline Byl [celine.byl@cnp.fr](mailto:celine.byl@cnp.fr)  
Michel Genin [michel.genin@cnp.fr](mailto:michel.genin@cnp.fr)  
Anne-Laure Le Hunsec [annelaure.lehunsec@cnp.fr](mailto:annelaure.lehunsec@cnp.fr)  
Sophie Nato [sophie.nato@cnp.fr](mailto:sophie.nato@cnp.fr)

[infofi@cnp.fr](mailto:infofi@cnp.fr)

Suivez nous sur 



<sup>2</sup> Les dettes subordonnées émises avant l'entrée en vigueur de Solvabilité 2 sont considérées comme des fonds propres Tier 1 (pour les titres perpétuels) et Tier 2 (pour les titres datés) pendant une période de dix ans s'achevant le 1<sup>er</sup> janvier 2026.